

LE CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME A TERMINÉ LES TRAVAUX DE SA NEUVIÈME SESSION

Plusieurs mandats ont été prorogés, de nouveaux titulaires nommés et des études demandées sur la justice de transition, le droit à la vérité et les personnes disparues
24 septembre 2008

Le Conseil des droits de l'homme a conclu, aujourd'hui, les travaux de sa neuvième session ordinaire, qui se tenait depuis le 8 septembre dernier au Palais des Nations, à Genève, sous la présidence de l'Ambassadeur Martin Ihoeghian Uhomobhi du Nigéria. Au cours de cette session, le Conseil a adopté 22 résolutions et décisions, et deux déclarations du Président. Seuls trois de ces textes ont fait l'objet de votes. Il s'agit des résolutions sur le suivi de la session extraordinaire sur les incursions militaires israéliennes de 2006 dans le territoire palestinien occupé, sur la solidarité internationale et sur les mesures coercitives unilatérales.

/...

Au cours de cette session, le Conseil s'est par ailleurs penché sur le suivi de ses troisième et septième sessions extraordinaires respectivement consacrées, en novembre 2006, aux incursions militaires israéliennes dans le territoire palestinien occupé et, en mai dernier, à l'impact négatif de l'aggravation de la crise alimentaire mondiale sur la réalisation du droit à l'alimentation pour tous. S'agissant de cette dernière question, le Conseil a prié le Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation de continuer à assurer le suivi de la crise alimentaire mondiale actuelle dans toutes les instances pertinentes, pour contribuer à inventorier les moyens de mettre en œuvre le droit à l'alimentation. Pour ce qui est du suivi de la session extraordinaire sur les incursions militaires israéliennes dans le territoire palestinien occupé, le Conseil a lancé un appel à toutes les parties intéressées pour veiller à ce que soient pleinement et immédiatement mises en application les recommandations qui figurent dans le rapport sur Beit Hanoun de la mission d'établissement des faits.

/...

Situation des droits de l'homme en Palestine et dans les autres territoires arabes occupés

Par une résolution sur les **violations des droits de l'homme résultant des incursions militaires israéliennes dans le territoire palestinien occupé et du bombardement de Beit Hanoun** (A/HRC/9/L.8, révisée), adoptée par 32 voix pour, 9 contre et 5 abstentions, le Conseil accueille favorablement le rapport sur Beit Hanoun de la mission d'établissement des faits de haut niveau (A/HRC/9/26) mise sur pied par le Conseil à l'issue de sa session extraordinaire consacrée à cette question. Il lance un appel à toutes les parties intéressées pour veiller à ce que soient pleinement et immédiatement mises en application les recommandations qui figurent dans le rapport de la mission d'établissement des faits. Il demande en outre à Israël, puissance occupante, de respecter les obligations que lui impose le droit international.

/...

Ce document est destiné à l'information; il ne constitue pas un document officiel